

TRANSMISSION de l' INFORMATION aux MAIRES

du TIM TARN

Garrigues



RISQUES MAJEURS

INTRODUCTION

Élaboré par le préfet, le Dossier Départemental des Risques Majeurs est disponible en mairie.

Il recense 3 risques majeurs sur Garrigues :



Mouvement de terrain



Évènements météorologiques



Sanitaire



MOUVEMENTS DE TERRAIN

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Le département du Tarn est concerné par plusieurs types de mouvement de terrain :

- **Les mouvements lents et continus** : les affaissements, les tassements différentiels des sols par retrait/gonflement des argiles et les glissements le long d'une pente.
- **Les mouvements rapides et discontinus** : les effondrements de cavités naturelles ou artificielles, les écroulements et les chutes de blocs et les coulées boueuses ou torrentielles.

Les victimes de **mouvements de terrain lents** dans la mesure où ils sont continus (affaissement, tassement différentiel, glissement), sont peu nombreuses. En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs pour les biens, car la force qu'ils dégagent est considérable.

Les **mouvements de terrain rapides et discontinus** (effondrement de cavités souterraines, écroulement et chutes de blocs, coulées boueuses), par leur caractère soudain, augmentent la vulnérabilité des personnes. Ils ont également des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication...), allant de la dégradation à la ruine totale. Ils peuvent enfin entraîner des pollutions induites lorsqu'ils concernent une usine chimique, une station d'épuration...

Les éboulements et chutes de blocs peuvent entraîner un remodelage des paysages. L'obstruction d'une vallée par les matériaux déplacés peut par exemple engendrer la création d'une retenue d'eau pouvant rompre brusquement et entraîner une vague déferlante dans la vallée qui elle-même sera destructrice pour les biens et dangereuse pour les personnes.

Le risque mouvement de terrain dans la commune

Risque présent sur la commune via le retrait-gonflement des argiles (voir page suivante).

La commune a par le passé été confrontée à 2 glissements de terrain.

Les actions préventives

La commune ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) mouvement de terrain autre que celui lié au retrait-gonflement des argiles existant sur la commune (voir page suivante).

L'état de catastrophe naturelle

La commune a fait l'objet de 1 reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle au titre des mouvements de terrain (se reporter au tableau récapitulatif en annexe).

Le risque retrait-gonflement des argiles dans la commune

De par sa géologie, le Tarn fait partie des départements français particulièrement touchés.

Une étude a été réalisée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et a donné lieu à l'établissement d'une carte d'aléas faisant apparaître des zones d'affleurement des formations argileuses caractérisées par trois niveaux :

- aléa moyen
- aléa faible
- aléa *a priori* nul

Se reporter aux éléments contenus dans le rapport de présentation du Plan de Prévention des Risques (PPR) retrait et gonflement des argiles couvrant votre commune et consulter la cartographie sur le site internet suivant [www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/.](http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/)

L'état de catastrophe naturelle

La commune a fait l'objet de 5 reconnaissances de l'état de Catastrophe Naturelle au titre du phénomène sécheresse/réhydratation des sols (mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols) (se reporter au tableau récapitulatif en annexe).

Les actions préventives

Le phénomène retrait-gonflement des sols argileux a été pris en compte lors de l'élaboration du **Plan de Prévention des Risques retrait et gonflement des argiles** approuvé le 13 janvier 2009.

L'attention des constructeurs et maîtres d'ouvrages est attirée sur la nécessité de respecter certaines règles constructives préventives dans les zones soumises à cet aléa comme, notamment, l'importance d'une étude géotechnique à la parcelle comme préalable à toute construction nouvelle dans les secteurs concernés par les formations géologiques à aléa moyen ou faible.



Qu'est-ce qu'un évènement météorologique ?

On entend par évènement météorologique tout phénomène sujet à la vigilance météorologique c'est à dire : vent violent, pluie-inondation, inondation, orages, neige-verglas, avalanche, canicule (du 1^{er} juin au 15 septembre) et grand froid (du 1^{er} novembre au 31 mars).

Les conséquences sur les personnes de ces différents évènements météorologiques sont variées : chutes d'objets, renversement et arrachement des arbres, décharge électrique, hypothermie, déshydratation, etc.

Sur les biens, ce sont essentiellement des détériorations, voire des destructions d'objet, de bâtiment ou de matériels qui peuvent être observées.

Enfin des effets comme l'isolement de hameaux, la perturbation des réseaux de circulation et d'énergie peuvent aussi survenir.

Le risque évènements météorologiques dans la commune

Le risque d'évènements météorologiques peut survenir dans n'importe quelle commune du département.

L'état de catastrophe naturelle

A titre exceptionnel, en 1982, la commune, comme toutes celles du département du Tarn, a bénéficié de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle tempête (se reporter au tableau récapitulatif en annexe).

Mais il faut noter que la tempête ne fait pas partie des phénomènes pouvant être reconnus en catastrophe naturelle. En effet, sont exclus du champ de la loi les dommages assurables dus au vent (cyclones ou tempêtes), à la grêle et au poids de la neige sur les toitures.

Les actions préventives

La vigilance météorologique réalisée par Météo-France définit une carte mise à disposition du grand public sur le site de Météo-France : (<http://vigilance.meteofrance.com/>), élaborée 2 fois par jour (à 6h00 et 16h00) et consultable en permanence. Elle attribue des couleurs à chaque département et fixe la **vigilance sur une échelle à quatre niveau** : **vert** "pas de vigilance particulière", **jaune** "soyez attentif", **orange** "soyez très vigilant", **rouge** "une vigilance absolue s'impose". Cette carte peut être réactualisée à tout moment, si la situation l'exige.



Qu'est-ce que le risque sanitaire ?

Le risque sanitaire désigne tout facteur auquel la santé publique peut être exposée. Seul le risque sanitaire majeur est traité dans le DDRM, c'est-à-dire seul le risque, immédiat ou à long terme, caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

Les vastes réseaux de distribution, notamment l'eau potable, les chaînes de productions industrielles, alimentaires et la circulation des personnes au niveau mondial sont autant de vecteurs de risques probables mais les sources peuvent être différentes : agents biologiques pathogènes, agents chimiques et radioactifs, pandémie virale (grippe, SRAS, Covid-19...), épizootie ou épidémie chez les animaux. D'autres phénomènes plus classiques peuvent prendre une dimension sanitaire : froid intense, chaleur intense, intoxication au monoxyde de carbone ou moustique tigre.

Ce moustique exotique nuisant, qui a su s'adapter à notre climat, est une préoccupation de santé publique en raison de sa capacité à transmettre, sous certaines conditions, des maladies infectieuses comme la Dengue, le Zika ou le Chikungunya.

Le risque sanitaire dans la commune

Toutes les communes du département du Tarn sont potentiellement exposées au risque sanitaire mais l'on peut considérer que les communes les plus peuplées sont les plus exposées.

La commune de Garrigues n'est pour le moment pas colonisée par le moustique tigre.

Les actions préventives

Aucune action préventive n'est actuellement en place sur la commune dans le cadre du moustique tigre.

QUELQUES LIENS UTILES POUR L'ÉLABORATION DU DICRIM

.....



Sur la thématique risque et information préventive

Le site du gouvernement :

<http://www.gouvernement.fr/risques/risques-naturels>

Le site gouvernemental de référence sur les risques naturels :

<http://www.georisques.gouv.fr/>

Un dossier thématique sur les DICRIM réalisé par l'Institut des Risques MAjeurs de Grenoble (IRMA) :

http://www.irma-grenoble.com/05documentation/04dossiers_numero.php?id_DT=15

Le lien pour télécharger la maquette nationale du DICRIM réalisée par le ministère de la transition écologique et solidaire :

http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/doc/IFD/IFD_REFDOC_0515132/ddrm-dicrim-maquette-nationale



Pour le risque mouvement de terrain

Les dossiers thématiques du site georisques.gouv liés aux mouvements de terrain et au retrait gonflement des argiles :

www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain#

www.georisques.gouv.fr/dossiers/alea-retrait-gonflement-des-argiles#



Pour le risque évènements météorologiques

Le site de Météo-France :

www.meteofrance.com/accueil

<http://vigilance.meteofrance.fr>



Pour le risque sanitaire

Le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

www.occitanie.ars.sante.fr

Généralités sur le moustique tigre :

www.occitanie.ars.sante.fr/moustique-tigre-3

Le suivi des populations de moustiques tigres :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

ANNEXES

Garrigues

Tableau récapitulatif des états de catastrophes naturelles déclarés sur la commune

Risque	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2016	31/03/2016	25/07/2017	01/09/2017
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2012	31/12/2012	21/05/2013	25/05/2013
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
Glissement de terrain	09/06/1992	13/06/1992	16/10/1992	17/10/1992
Inondations et coulées de boue	09/06/1992	13/06/1992	16/10/1992	17/10/1992
Inondations et coulées de boue	16/06/1988	18/06/1988	19/10/1988	03/11/1988
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

CARTOGRAPHIE des RISQUES MAJEURS

PPR retrait-gonflement des argiles

1/1 Garrigues

